

Annette PEULVAST-BERGEAL

Députée des Yvelines
Maire de Mantes-la-Ville

Mantes la Ville, le 5 mars 2002

Association Les Amis de Karine
6 rue des Vergers
57230 BITCHE

Nos Réf : KA/or
01.30.98.85.85

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 31 janvier, dans lequel vous attirez mon attention sur le sentiment d'injustice pour les proches de la jeune Karine.

Je comprends toute l'umertume et le désespoir qui peuvent nous envahir, à la suite d'un tragique événement. J'ai jusqu'à aujourd'hui, cru dans le rôle de régulateur de la justice ; mais il ne m'est jamais venu à l'esprit de reconnaître la peine de mort, justice des plus infâmes et attentatoires à la dignité humaine.

Il est certain que l'homme en proie à ses douleurs et incompréhensions, ne croit plus en la justice, mais la mort d'un Homme ne les fait pas pour autant disparaître. A la question de savoir ce que je ferai si mon enfant était victime d'une telle abominable agression, je voudrais répondre en tant que mère. Et en cela, je sais que l'agresseur a lui aussi une mère, qui doit elle aussi faire face à la situation peut-être plus seule que jamais. Une mère reste mère toute sa vie, elle est entière et il ne peut avoir un traitement différent pour les mères de victimes et mères d'agresseurs.

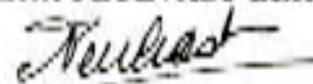
Je ne souhaite pas que ma réponse vous donne l'impression de minimiser le chagrin de la famille de Karine, à laquelle j'apporte mon soutien le plus total. Dans cette affaire tragique, mes voeux vont dans le sens d'une justice rapide, pour que la famille y voit une réponse à leur désespoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je voulais juste rajouter que si c'est ce que tous les socialistes pensent, il ne fait pas s'étonner que la délinquance augmente. Il n'y a pas d'égalité possible entre une mère de victime qui elle a tout perdu et une mère "d'agresseur" qui a (ordinairement) quelque chose dans l'éducation, les parents sont fiers de voir rentrer leur enfant, donc je ne vois pas pourquoi aucune responsabilité si petite soit elle ne leur revient en cas de délinquance.

Il ne faudrait peut-être pas oublier que les mères d'agresseurs peuvent toujours aller sevrer dans leur bras leurs progénitures et ce quand elles le déclarent (ceux comprennent que, vu nos lois, elles peuvent avoir l'espoir de revoir leurs "jeunes" de retour rapidement au bercail) ; il n'y a pas de comparaison avec les mères de victimes qui elles n'ont plus qu'une tombe à enterrer.

Annette PEULVAST-BERGEAL



Députée-Maire de Mantes-la-Ville